

Mission au forfait et en régie — les trois façons de faire

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 29/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. L'organisation, les dossiers, les personnes et les chiffres sont inventés. **Aucune des façons de faire n'a été appliquée avant que le client ait choisi.**

La méthode du cabinet calcule la marge d'un forfait sur le temps consommé contre le prix vendu, et celle d'une régie sur le taux journalier contre le coût. Elle ne dit pas comment lire une mission qui porte les deux : c'est ce point-là qui n'était pas encore défini.

Les façons de faire, posées au client

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Une marge unique sur le contrat entier	Un seul chiffre par client	Une régie confortable masque un forfait qui déborde	Écartée par le cabinet

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Deux marges séparées, une par phase	Chaque mode se lit pour ce qu'il est	Deux fois plus de lignes que de missions	Écartée par le cabinet
Deux marges par phase, et une marge de contrat qui les consolide	Le client d'abord, puis d'où vient le résultat	Une colonne de plus au tableau de bord	Recommandée, puis validée

Combien de fois le cas se présente

Période	Missions à deux modes de facturation	Dont au trimestre écoulé
38 missions de l'année	11	4
Dont contrats-cadres	6	2

Le chiffre est ce qui transforme un arbitrage ponctuel en règle : **11 missions sur 38** valent une entrée dans la méthode de marge, et le cabinet le décide en connaissant le volume.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.